

	Groupes d'Experts Action 2 1 ^e réunion Casdar 5521 « RED-SPyCE »	11/05/2017
Synthèse des 4 réunions régionales	Rédigé par Nelly Dubosc (CRAO) Groupe de travail GTN2 : Nelly Dubosc (CRA Occitanie), Michel Lafont (CRA Normandie), Florian Fougy (CRA Normandie), Emilie Guerre (CDA 88), Dominique Candau (CDA 88), Lionel Magnin (FRCivam Pays de Loire), Claire Mosnier (INRA), Sophie Chauvat (IDELE), Sonia Ramonteu (ACTA), Yannick Carel (ARVALIS).	

Tâche 2.2 : Appréhender le futur de la PCE par la construction de scénarios de futurs probables (CRAO, Nelly DUBOSC)

Objectifs de la réunion : identifier quels sont les facteurs qui expliquent la trajectoire des exploitations de polyculture élevage dans chacune des régions et les hiérarchiser pour :

- 1) dégager des éléments de scénarisation (échelle macro)
- 2) tester les performances de cas type sous contrainte (échelle micro)

1. Liste des réunions

Région	Structure organisatrice	Date de la réunion	Nombre de participants	Commentaire
Midi-Pyrénées	Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie	24/02/17	18	Profils majoritairement orientés élevage ; pas de représentants des acteurs économiques
Pays de la Loire	CIVAM Pays de Loire	03/03/17	13	Groupe constitué de profils assez variés Absences (excusées) de certains représentants institutionnels et des Chambres d'agriculture
Lorraine	Chambres d'agriculture des Vosges et de la Meuse	09/03/17	21	Groupe très nombreux représentant toutes les structures pré fléchées
Normandie	Chambre régionale d'agriculture de Normandie	17/03/17	7	Groupe très restreint mais varié avec structures et territoires très différents

2. Introduction et motivation des participants

Dans l'ensemble des régions, les participants ont montré un vif intérêt pour le projet. Pour la plupart, leur motivation vient surtout du fait qu'ils sont confrontés à un déclin important de l'élevage dans les territoires qu'ils connaissent, notamment par la disparition progressive des systèmes PCE. Ces réunions étaient donc pour eux une occasion intéressante d'échanger sur les causes du problème entre acteurs du territoire et de réfléchir ensemble à des pistes d'avenir.

Certains participants ont également souligné la pertinence des systèmes PCE dans la logique agro-écologique et tendent donc à considérer qu'ils font partie des systèmes de demain à soutenir prioritairement.

3. Les facteurs d'évolution de la polyculture-élevage

Les experts ont tout d'abord été sollicités pour définir quels étaient, selon eux, les facteurs ayant conduit aux évolutions observées de la PCE sur le territoire régional. Ces facteurs ont ensuite été classés selon 5 thèmes. La synthèse ci-dessous précise les facteurs les plus fréquemment cités par thème pour l'ensemble des 4 régions.

- **Les facteurs humains et socio-culturels** : Le facteur le plus marquant de ce thème concerne le travail en élevage. Les experts l'ont systématiquement cité comme facteur de déclin de l'élevage en général. La contrainte du travail en élevage se pose à la fois en termes d'astreinte et de volume de travail comparé aux grandes cultures.
- **Les facteurs économiques** : L'intérêt de la PCE face à la volatilité des marchés a été également largement cité. En diversifiant les sources de revenu, les exploitations en PCE semblent avoir une meilleure stabilité économique. Néanmoins, cela ne suffit pas toujours à compenser le fait que la présence d'un atelier d'élevage induit généralement une moins bonne rentabilité de l'exploitation, en particulier si on la rapporte au temps de travail. De plus, la lourdeur des investissements liés à l'élevage pèse également dans la balance en défaveur du maintien des systèmes PCE.
- **Les facteurs politiques et réglementaires** : Les experts ont unanimement cité la PAC comme ayant favorisé les systèmes spécialisés par rapport aux systèmes mixtes. De plus la réglementation est globalement perçue comme plus contraignante en élevage et donc défavorable au maintien d'ateliers d'élevage sur les exploitations. Même si certaines aides comme la prime à l'herbe ou la PMTVA ont permis de compenser un peu ces effets.
- **Les facteurs de l'environnement socio-technique et de l'encadrement professionnel** : D'une manière générale, le constat est fait que le conseil et l'encadrement professionnel (formations notamment) sont très spécialisés et peu adaptés aux systèmes mixtes. De plus, le maintien de la PCE sur un territoire passe inévitablement par le maintien de structures économiques liées aux filières d'élevage (abattoirs, laiteries, etc...). Or, la baisse de densité d'élevage tend à pousser ces structures à la concentration et encourage donc la spécialisation des territoires.
- **Les facteurs techniques et autres** : Les experts ont cité de façon récurrente la course à l'agrandissement, la simplification des systèmes et la spécialisation comme facteurs importants pour expliquer le déclin de la PCE. Toutefois, du point de vue technique l'autonomie des systèmes PCE semble être un facteur de maintien assez présent sur l'ensemble des régions.

4. Hiérarchisation des facteurs

Il a ensuite été demandé aux experts de hiérarchiser les facteurs cités en séparant les facteurs favorables et défavorables au maintien de la PCE. Dans un premier temps, la hiérarchisation a été réalisée au sein de chaque thème, puis tous thèmes confondus.

Suite à ce travail, les régions ont fait ressortir différents facteurs comme étant les plus influents sur leur territoire. On peut néanmoins les regrouper autour de quelques grands thèmes :

Les facteurs favorables :

1°) L'autonomie, la résilience et la stabilité des systèmes PCE / aux systèmes spécialisés. Ce facteur est particulièrement important dans le contexte actuel de forte instabilité économique et ressort globalement comme le plus influent.

2°) La présence de filières locales dynamiques dans les territoires, les démarches collectives et ou l'organisation des filières qui permettent une bonne valorisation des produits, en particulier des produits animaux. Ce facteur n'est bien sûr valable que dans certains territoires mais a néanmoins été cité dans les 4 régions.

3°) La passion et l'envie vis-à-vis du métier d'éleveur, ainsi que l'image positive véhiculée par la PCE. On peut également mettre ce point en regard d'une attente sociétale forte sur l'entretien des paysages et l'environnement.

Les facteurs défavorables :

1°) Le travail en élevage sous ses différents aspects : trop d'astreinte, charge de travail trop lourde et rentabilité insuffisante en termes de rémunération. Ce facteur ressort de manière très majoritaire sur l'ensemble des territoires, même s'il n'est pas forcément classé comme étant le plus influent

2°) Les déséquilibres économiques entre cultures et élevage : lourdeur des investissements en élevage, notamment liés aux mises aux normes, rentabilité inférieure en élevage au regard du temps de travail, difficultés à dégager un revenu...

3°) Le contexte global qui encourage à la spécialisation, à la fois par des aspects politiques (aides, politiques publiques), économiques (filières, marchés) et d'accompagnement (conseil, formation).

5. Quels nouveaux facteurs d'ici à 2030 ?

Dans une deuxième phase de la réunion, les experts ont été interrogés sur les nouveaux facteurs qu'ils imaginaient comme influents d'ici à 2030, en complément ou en opposition à ceux précédemment cités. De la même manière, ces facteurs ont été classés selon les 5 thèmes. La synthèse ci-dessous précise les nouveaux facteurs les plus fréquemment cités par thème pour l'ensemble des 4 régions.

- **Les facteurs humains et socio-culturels** : Les experts ont cité les évolutions de la demande sociétale qui peuvent être à la fois positives (systèmes plus autonomes, respectueux de l'environnement...), ou négatives (baisse de la consommation de viande, demande en protéines végétales) pour la PCE. L'évolution des formes de travail et le renouvellement des générations peuvent également être cités comme des facteurs importants pour les années à venir.
- **Les facteurs économiques** : Le principal facteur économique mis en avant pour cette période concerne la segmentation des marchés, le développement de filières territorialisées et par voie de conséquence le besoin de maintenir une offre diversifiée sur les territoires.
- **Les facteurs politiques et réglementaires** : Les experts s'attendent dans l'ensemble à des évolutions fortes en matière de politiques publiques avec un renforcement marqué sur les systèmes plus autonomes et s'appuyant sur la complémentarité entre cultures et élevage, même si cela se joue à l'échelle de territoires et non d'exploitations agricoles.
- **Les facteurs de l'environnement socio-technique et de l'encadrement professionnel** : Dans l'ensemble des régions, les experts ont mis en avant une évolution du conseil et de l'encadrement professionnel vers l'approche globale et le conseil système. De même, ils ont souvent évoqué une réponse des filières à la demande de produits locaux : contractualisation, organisation des territoires et des marchés, etc...
- **Les facteurs techniques et autres** : Le changement climatique et les adaptations qui seront nécessaires pour y répondre sont ressortis comme des éléments centraux d'un point de vue technique. Selon les territoires, cet aspect pourra s'avérer favorable ou défavorable à la PCE. Par ailleurs, les experts s'attendent également à des innovations techniques et organisationnelles qui permettront d'alléger la contrainte travail en élevage.

Il est intéressant de noter que dans l'ensemble des 4 régions d'étude, les experts se sont montrés plutôt optimistes sur les facteurs qui vont influencer la PCE d'ici à 2030. En effet, si les facteurs défavorables persistent, on remarque une inflexion clairement en faveur du maintien de la PCE dans les orientations à venir.

6. Hiérarchisation des facteurs du futur

Les experts ont ensuite hiérarchisé les facteurs futurs par un système de vote. Si la hiérarchisation n'est pas tout à fait équivalente d'une région à l'autre, les principaux facteurs qui ressortent sont sensiblement les mêmes.

Les facteurs favorables :

1°) La diversification des valorisations commerciales au sein de l'exploitation et le développement de nouveaux marchés pour répondre aux attentes des consommateurs. En lien avec la résilience et la stabilité, on garde ici l'idée de « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier » pour limiter les risques dans un contexte d'instabilité croissante des marchés. Par ailleurs, les experts ont souligné le « pouvoir » des consommateurs dans le maintien des systèmes PCE. En effet, la possibilité de bien valoriser les produits est indispensable pour assurer l'attractivité du système.

2°) Les incitations politiques et sociétales vis-à-vis de l'agro-écologie. Les experts ont très largement souligné le rôle des politiques publiques incitatives dans le développement des systèmes performants en agro-écologie. La PCE serait donc impactée très positivement par une politique allant dans ce sens.

3°) L'autonomie, la résilience et la stabilité des systèmes PCE / aux systèmes spécialisés. Ce facteur reste pour les experts le principal atout de la PCE et donc son principal facteur de maintien. Mis en parallèle avec le développement d'un conseil global mieux adapté à ces systèmes, il pourrait faire de la PCE une orientation d'avenir pour les exploitations agricoles.

Les facteurs défavorables :

1°) La rémunération du travail qui reste trop faible et le déséquilibre économique cultures/élevage qui se maintient. Le revenu rapporté à la charge de travail en système PCE reste un frein important pour le maintien ou le développement de ces systèmes. De même la lourdeur des investissements est particulièrement problématique notamment pour la transmission des exploitations.

2°) L'astreinte et la pénibilité du travail. Ce facteur qui ressortait en premier auparavant, avec l'ensemble de la problématique travail, passe ici en deuxième position. On peut supposer que des évolutions techniques ou organisationnelles pourraient dans le futur soulager un peu cette contrainte.

3°) La simplification et la spécialisation des systèmes. Même si le contexte politique et l'accompagnement tendent à inverser cette tendance dans l'avenir, il semble difficile de l'éviter complètement au vu du contexte global.

On remarque que la hiérarchisation des facteurs dans la période 2015-2030 est légèrement différente de celle citée précédemment, faisant état de certaines évolutions qui pourront infléchir l'influence des facteurs. Ceci est notamment très marqué pour les facteurs favorables. En effet on remarque pour l'ensemble des régions que les experts proposent une vision relativement optimiste de l'avenir pour la PCE : les freins sont restés les mêmes alors qu'on voit émerger des évolutions fortes en faveur de la polyculture-élevage. Le rôle des politiques publiques et des filières est particulièrement souligné au travers des facteurs cités.

7. Conclusion et prochaine réunion

Les experts se sont globalement dit très satisfaits du déroulement de ces réunions et ont apprécié la dynamique et les échanges. La 2^e réunion sera organisée à l'automne 2017 pour commencer à élaborer des scénarios à

horizon 2030. Les dates sont fixées au 9 novembre pour la Lorraine et au 10 novembre pour Midi-Pyrénées. Les deux autres régions fixeront leurs dates de réunion ultérieurement.